



VOTRE PREMIER PAS POUR DEVENIR PATS DANS LE SDIS 65 ?

Si vous souhaitez rejoindre le SDIS 65
en tant que Personnels Administratifs, Techniques
et Spécialisés, consultez ces sites pour
plus d'informations sur les concours et
pour voir toutes nos offres d'emploi :

- CNFPT* : www.cnfpt.fr
- Emploi territorial : www.emploi-territorial.fr
- CDG 65* : www.cdg65.fr
- SDIS 65 : sapeurs-pompiers65.fr

*CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
*CDG : Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées



contact@sdis65.fr



05 62 38 18 00



www.sapeurs-pompiers65.fr



19 rue de la concorde
65320, Bordères-sur-Echez



SDIS 65



Sapeurs-pompiers 65



[sapeurs_pompiers65](https://www.instagram.com/sapeurs_pompiers65)



SDIS65



[sapeurspompiers.65](https://www.tiktok.com/@sapeurspompiers.65)



Engagement-Respect-Compétences
Porter secours, notre mission !

DEVENEZ PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPÉCIALISÉS



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Qu'est-ce qu'un PATS ?

Les **Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés** travaillent aux côtés des sapeurs-pompiers afin de leur permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Leurs **métiers** sont **variés** et occupent une place primordiale dans le bon fonctionnement d'un SDIS*. Ce sont des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels. Les PATS* participent à la **gestion administrative, technique et financière** du SDIS.

Quels métiers ?

Les PATS peuvent occuper différents postes dans divers secteurs :

- le secrétariat ;
- l'administration et les finances ;
- les ressources humaines ;
- l'informatique, la téléphonie et les transmissions ;
- le patrimoine immobilier, le matériel, la logistique et les équipements ;
- la cartographie-géomatique ;
- la communication.

En France, plus de 11 000 personnes se sont engagées dans un SDIS afin de contribuer au bon fonctionnement de la collectivité et permettre aux sapeurs-pompiers d'assurer leurs missions.



L'ORGANISATION STRUCTURELLE DE NOTRE SDIS 65

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Pyrénées est structuré en **trois pôles** et **une Sous-Direction Santé**.

PÔLE DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION TRANSVERSALE

Composé d'un **seul groupement** : **Ambition Volontariat et Performance Globale**, il regroupe également les 6 compagnies territoriales et les 29 CIS*. Ce pôle compte de nombreuses missions variées : le développement du volontariat, la communication, la chancellerie et le protocole, la gestion des assemblées, l'assistance de direction ainsi que l'accueil.

PÔLE RESSOURCES

Le pôle ressources est composé de **trois groupements** : **Développement des Compétences et de la Jeunesse, Achats-Finances et Ressources Humaines**.

Ces missions sont multiples, il s'occupe des formations, de la gestion des carrières des agents, de la comptabilité ainsi que de la qualité de vie et du bien-être au travail des agents du SDIS des Hautes-Pyrénées.

PÔLE MISSIONS

Le pôle missions est composé de **deux groupements** : **Logistique et Gestion des Risques**.

Il garantit l'entretien et la réparation des véhicules de toutes les casernes du département des Hautes-Pyrénées ainsi que de l'habillement et de l'équipement de tous les sapeurs-pompiers. Il s'occupe également de l'informatique ainsi que de l'infrastructure du SDIS et de ses CIS.

En plus de ces missions importantes, le pôle s'occupe de tout l'opérationnel concernant les interventions ainsi que de la prévention et de la prévision sur tout le département des Hautes-Pyrénées.

*PATS : Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés

*CIS : Centre d'Incendie et de Secours

*SPV : Sapeur-Pompier Volontaire

*SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

Les modalités d'entrée

Pour devenir PATS, deux voies sont possibles : soit passer un concours (dont la durée de validité est de quatre ans) pour devenir fonctionnaire, soit être contractuel.

Catégories

Les emplois au sein de la fonction publique territoriale sont répartis en trois catégories hiérarchiques : A, B et C.

- La catégorie A correspond aux fonctions de conception et de direction. Les agents de catégorie A exercent des fonctions d'encadrement.
- La catégorie B correspond à des fonctions d'application. Les agents de catégorie B peuvent encadrer des équipes, des ateliers, des services. Ils constituent un encadrement intermédiaire.
- La catégorie C correspond aux fonctions d'exécution, nécessitant pour certains métiers, des qualifications professionnelles spécialisées.

Filières

La fonction publique territoriale comprend neuf filières dont trois sont représentées au SDIS 65 :

- La filière des sapeurs-pompiers professionnels
- La filière administrative qui concerne les tâches traditionnelles de l'administration
- La filière technique qui regroupe des tâches variées : informatique, mécanique, environnement, architecture et bâtiments...

Un contractuel est un agent non titulaire de la fonction publique recruté par contrat. Il se définit par opposition au fonctionnaire, agent recruté sur concours et titularisé après une période de stage.